

Rapport de la Commission Médicale et de Prévention

Assemblée Générale 2020

à Aix les Bains

La CMPN est une commission de service pour les licenciés et les dirigeants fédéraux, prévue par l'annexe I-5 du Code du Sport, constituée exclusivement de professionnels de santé, soumis à leur Code de Déontologie, qui a pour notamment pour missions :

- d'établir à la fin de chaque saison sport un bilan de son action, qui est présenté à la plus proche Assemblée Générale et adressé par la fédération au Ministre chargé des sports
- d'assurer la formation et l'information des médecins, kinésithérapeutes et ostéopathes dans le champ fédéral, des clubs et des licenciés
- de participer aux travaux de recherche dans le domaine de la médecine subaquatique
- d'assurer le suivi des manifestations fédérales pour lesquelles la présence d'un médecin ou d'une équipe médicale est requise
- d'élaborer avec le MFN le règlement médical, dont les modifications sont transmises au Ministre chargé des Sports
- d'assurer dans son domaine de compétence toute mission sur demande du Comité Directeur National.

Le travail de la commission, depuis avril 2017 a tenté de répondre à ces missions de service.

1) Formation - information

a) Communication

- Outils de communication :
 - o Site internet de la commission médicale : mis à jour régulièrement
 - o Présence sur les réseaux sociaux : actualités de la commission, conseils aux licenciés, informations
- Foire aux questions : 30 à 40 questions posées via par la FAQ, le siège fédéral ou adressées directement au presidentCMPN@ffessm.fr, comme chaque année

b) Formations

Réunion de la Pitié Salpêtrière le 11 janvier 2020 pour les médecins fédéraux : malgré le contexte de grèves de transports en commun, près de 75 participants ont pu entendre des communications assurées par des spécialistes d'horizons divers, autour de 2 grands thèmes : Stress et plongée, Organisation des secours en mer

Des formations locales ont été organisées par différentes CMPR

- c) Manuel du médecin fédéral : document élaboré il y a quelques années, diffusé par l'équipe précédente en 2013 aux médecins fédéraux, un travail de remise à jour a été entrepris. Il aura pour objectif d'être

document complémentaire pour nos médecins fédéraux des recommandations de bonne pratique élaborées par les sociétés savantes, avec notamment la présentation de nos activités fédérales et des procédures fédérales d'ordre médical ou de sécurité qui ont cours.

2) Soutien médical auprès des licenciés

- Suivi médical des pratiquants, avis médicaux sur problèmes de santé et plongée
- Proposition de la participation de deux médecins de la CMPN à la surveillance médicale et à l'animation d'un jeu pédagogique pour les jeunes participants des RIPE à Niolon et de leurs encadrants. Proposition déclinée par le président de la fédération, ces missions ont été confiées au médecin occupant la fonction de MFN
- Soutien des équipes par les médecins des commissions : nous avons accueilli avec plaisir le Dr Axel Bastien qui a pris la fonction cette année de médecin de l'Equipe de France de NAP !
- Surveillance médicale règlementaire des sportifs de haut niveau
- Mise à jour suivant l'avis des experts et les données publiées dans la littérature scientifique du tableau indicatif des contre-indications

3) Questions et missions du CDN

- a) Le module de formation « sport-santé » (à destination des moniteurs et entraîneurs sportifs fédéraux), porté notamment par le médecin élu, a été validé par le CDN ; il répond au cahier des charges donné par le CNOSEF et au projet sportif fédéral. Une première formation a été assurée avec succès en région PACA, coordonnée par le Dr Di Meglio.
- b) Modification du règlement médical :
 - a. Modification du modèle fédéral de CACI (modèle final en attente)
 - b. Rétablissement de la prérogative de signer les CACI pour les plongeurs en situation de handicap (PESH) pour les médecins de médecine physique et de réadaptation (MPR).
- c) Retrait de l'aspirine des référentiels de secourisme fédéraux : ce médicament a un caractère optionnel dans le traitement de l'ADD et s'agissant d'un médicament, il a des effets indésirables non négligeables (risque de saignement notamment), en particulier s'il administré à mauvais escient. Les secouristes sont formés à donner les premiers secours et aux gestes d'urgence, il ne s'agit donc pas pour eux de faire un diagnostic ; l'ADD ne représente qu'une partie des accidents auxquels un secouriste fédéral peut avoir à faire face.

4) Autres

- Participation au groupe de travail mis en place par la Société de Médecine Subaquatique et Hyperbare (Medsubhyp) en partenariat avec la Société Française de Médecine de l'Exercice et du Sport (SFMES), visant à élaborer des recommandations de bonne pratique en matière de surveillance médicale du plongeur de loisir. Ce travail est en voie de finalisation : il en est à la phase de synthèse après relecture par les experts.

Il s'agit d'un document à destination des médecins qui sont amenés à voir en consultation des personnes souhaitant pratiquer la plongée : ces recommandations ont notamment pour objet de donner aux médecins des éléments de référence sur l'examen médical qu'il y a lieu de pratiquer en vue de délivrer un certificat d'absence de contre-indication ainsi que des éléments d'aide à la décision concernant la contre-indication le cas échéant.

- Participation aux réunions scientifiques de sociétés savantes comme Medsubhyp, la SFMES, la SFMM...

A Brest, le 08 mars 2020



Docteur Anne HENCKES
Présidente CMPN